

## Comité de suivi ALCOTRA

5 juillet 2023

Courchevel

Document approuvé le 19 juillet 2023

### Récapitulatif des décisions prises et liste des projets sélectionnés<sup>1</sup>

#### PROGRAMME INTERREG FRANCE ITALIA VI A - ALCOTRA 2021-2027

**Concernant la sélection des projets déposés au titre de l'appel à projets « Nouveaux défis » et « Gouvernance », le Comité de suivi (CS) approuve :**

- Pour l'AAP « Gouvernance »
  - La liste des 4 projets présentés pour la sélection, telle qu'annexée à la présente décision, y compris les recommandations techniques, pour un montant total de 1 850 746,00 € et 1 480 596,80 € de subvention FEDER (cf. Annexe 1).
- Pour l'AAP « Nouveaux défis »
  - Projets approuvés
    - La liste des 31 projets présentés pour la sélection, telle qu'annexée à la présente décision, y compris les recommandations techniques et l'application des régimes d'aides d'État, pour un montant total de 65 567 953,12 € et 52 454 362,90 € de subvention FEDER (cf. Annexe 2).
  - Projets non retenus
    - La liste des 6 projets non recevables, 7 projets non admissibles, 10 projets avec un avis défavorable, 1 projet pour dépassement du budget de l'OS, 1 projet avec note minimale insuffisante (cf. Annexe 3).
- La nécessité d'avoir des éléments de langage précis justifiant auprès des bénéficiaires non retenus la décision du partenariat.

Toutes les interventions des membres du Comité de suivi concernant les projets seront rapportées dans le compte rendu détaillé.

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Comité de suivi, sans remarque de la part des membres du CS dans les 5 jours ouvrés à la date de réception, cette liste ainsi que les décisions du Comité de suivi seront considérées comme validées. L'AG publiera sur le site internet du Programme l'information des décisions du Comité de suivi et la liste des projets sélectionnés, et informera les bénéficiaires de l'attribution d'une subvention du FEDER.

**Concernant la présentation du contenu des prochains appels à projets pour microprojets et OP 5, et calendrier général des appels à projets, le Comité de suivi approuve :**

- **Pour les microprojets :**

---

<sup>1</sup> Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Comité de suivi et au § II.3.1 du Manuel du Programme.

**France – Italia ALCOTRA**

- le lancement d'un premier appel à projets en 2023 sur les volets : numérique (320mil €, OS 1.ii); environnement (840mil €, OS 2.ii, 2.iv, 2.vii) ;
  - le lancement d'un deuxième appel à projet en 2024 sur les volets: éducation, formation et bilinguisme (OS 4.ii); tourisme et culture (OS 4.vi) ;
  - la durée des microprojets de 18 mois ;
  - la valorisation de l'aspect de « partenariat nouveau » parmi les partenaires ciblés, par exemple: associations culturelles et environnementales, PME/TPME, Instituts de formation, Office de tourisme, Associations professionnelles et de citoyens ;
  - la participation des collectivités territoriales accessible aux Communes, Communautés des communes, Syndicats mixtes, Syndicats des Communes, Unioni di comuni e Unioni montane. Les Groupes d'Action Local seront ainsi éligibles ;
  - le calendrier du premier appel à projet détaillé comme suit : l'appel à projet sera ouvert fin automne 2023 et il restera ouvert jusqu'à fin février-début mars, pour une sélection en automne 2024 et démarrage des opérations en janvier 2025.
- **Pour l'OP5 :**
- deux phases de présentation des projets : phase 1 concernant le dépôt de la stratégie et du projet de coordination et de communication du plan territorial, avec une dotation financière de 3,5 M€; phase 2 concernant la présentation « au fil de l'eau » des projets simples thématiques, avec une dotation financière de 30,5 M€.
  - La durée totale des Plans et du Projet de coordination et de communication de 4 ans et une durée de 3 ans pour les projets simples thématiques ;
  - le plafond des plans à 5.7 M FEDER par plan, soit 6 plans ;
  - seuls les territoires des PITER actuels pourront se porter candidats. Le Comité de suivi ne retient pas la possibilité d'ouvrir l'appel à un territoire nouveau. Les stratégies des PITER pourront évoluer en fonction des besoins des territoires avec la possibilité d'adapter le territoire de coopération.
  - une dimension et un rôle plus stratégique pour le projet de coordination et de communication, pour assurer une mise en œuvre des projets simples intégrée et cohérente avec la stratégie territoriale.
  - le lancement de l'appel à projet Phase 1 d' octobre 2023 à janvier 2024, pour une sélection en avril 2024 et démarrage des opérations en juillet 2024.
  - Le calendrier de l'appel à projets OP5 – Phase 2 ouverture en mai 2024 jusqu'à novembre 2024, pour un dépôt, instruction et sélection des candidatures « **au fil de l'eau** ». Les services instructeurs des régions et des départements sont sollicités au fil de l'eau afin d'assurer l'analyse des candidatures dans les délais impartis.
- **Pour le calendrier général des appels à projets :**
- lancer en automne 2023 les appels à projets microprojets et OP5 Phase 1 ;
  - lancer au premier semestre 2024 l'appel à projets OP5 Phase 2 et un appel à projets simples.

**France – Italia ALCOTRA**

Le calendrier des appels à projets réajusté et fourni en annexe sera publié sur le site internet du Programme (cf. Annexe 4).

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Comité de suivi, sans remarque de la part des membres du CS dans les 5 jours ouvrés à la date de réception, ce calendrier sera considéré comme validés et l'AG le publiera sur le site internet du Programme.

**Concernant la V2 du Manuel de mise en œuvre, l'ajustement du règlement du Comité de suivi, la charte déontologique, le Comité de suivi approuve à l'unanimité :**

- les versions des documents proposés par de l'Autorité de gestion, et validés par le CTI.

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Comité de suivi, sans remarque de la part des membres du CS dans les 5 jours ouvrés à la date de réception, ces documents seront considérés comme validés et l'AG les publiera sur le site internet du Programme.

**Concernant l'accueil des nouveaux membres du Conseil des jeunes 2023-2024 ALCOTRA, le Comité de suivi approuve :**

- l'installation des 19 nouveaux membres du Conseil des jeunes 2023-2024 ALCOTRA, le bilan des actions réalisées sur la période antérieure et les objectifs futurs.

**PROGRAMME INTERREG FRANCE ITALIA V A - ALCOTRA 2014-2020****Concernant l'état d'avancement du Programme et de sa clôture et Validation de la modification de la maquette et des indicateurs du Programme, le Comité de suivi approuve :**

- l'Autorité de gestion communiquera, après la finalisation de la procédure de clôture de tous les projets du 2<sup>ème</sup> appel à projets, la disponibilité des reliquats du Programme au Comité de suivi et aux bénéficiaires des projets des AAP Relance et Passerelle.
- La modification du plan de financement et des valeurs cibles des indicateurs du Programme de coopération présenté par l'Autorité de gestion.
- L'application par l'Autorité de gestion des modifications à l'ensemble des parties du Programme.

En application de la décision du Comité de suivi l'Autorité de gestion transmet à la Commission le Programme modifié.

**PROCHAINES ÉTAPES**

La prochaine présidence sera assurée par la Région Autonome de la Vallée d'Aoste.

Une consultation écrite ou une réunion du Comité de suivi en visioconférence sera organisée en septembre 2023 pour valider le contenu des appels à projets et la V3 du Manuel sur OP5 et microprojets.

La prochaine réunion en présentiel du Comité de suivi sera organisée en avril 2024 en Vallée d'Aoste pour sélectionner les stratégies de l'OP 5, faire le point de situation sur l'appel à projets des microprojets, échanger sur le contenu de l'appel à projets simples à lancer au printemps 2024, présenter les éléments de clôture 2014-2020.